

28 September 2010

English/French only

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE

Subsidiary Body for Implementation

Thirty-third session

Cancun, 30 November to 4 December 2010

Item 7 (b) of the provisional agenda

Matters relating to Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention

Matters relating to the least developed countries

**Views on possible elements for a future mandate for
the Least Developed Countries Expert Group,
including its renewal and expansion**

Submissions from Parties

1. The Subsidiary Body for Implementation, at its thirty-first session, invited Parties to submit to the secretariat, by 30 August 2010, their views on possible elements for a future mandate of the Least Developed Countries Expert Group, including its renewal and expansion (FCCC/SBI/2009/15, para. 53).
2. The secretariat has received 12 such submissions. In accordance with the procedure for miscellaneous documents, these submissions are attached and reproduced* in the languages in which they were received and without formal editing.

* These submissions have been electronically imported in order to make them available on electronic systems, including the World Wide Web. The secretariat has made every effort to ensure the correct reproduction of the texts as submitted.

Contents

	<i>Page</i>
1. Belgium and the European Commission on behalf of the European Union and its member States* (Submission received 5 August 2010).....	3
2. Benin (Submission received 17 August 2010).....	4
3. Chad (Submission received 7 September 2010).....	8
4. Guinea (Submission received 17 August 2010).....	10
5. Haiti (Submission received 23 August 2010).....	13
6. Kiribati (Submission received 13 September 2010).....	16
7. Lesotho on behalf of the least developed countries (Submission received 6 August 2010).....	17
8. Malawi (Submission received 16 September 2010).....	20
9. Mali (Submission received 17 August 2010).....	22
10. Nepal (Submission received 23 September 2010).....	24
11. Niger (Submission received 18 August 2010).....	25
12. Togo (Submission received 26 August 2010).....	26

* This submission is supported by Albania, Bosnia and Herzegovina, Croatia, Montenegro, Serbia, the former Yugoslav Republic of Macedonia and Turkey.

Paper no. 1: Belgium and the European Commission on behalf of the
European Union and its member States

**SUBMISSION BY BELGIUM AND THE EUROPEAN COMMISSION ON BEHALF OF THE EUROPEAN
UNION AND ITS MEMBER STATES**

This submission is supported by Albania, Bosnia and Herzegovina, Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Montenegro, Serbia and Turkey.

Brussels, 5 August 2010

Matters relating to Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention: Matters relating to the Least Developed Countries: Views on possible elements for a future mandate of the Least Developed Countries Expert Group (LEG), including its renewal and expansion

The European Union and its member states welcome this opportunity to submit views on possible elements for a future mandate of the Least Developed Countries Expert Group (LEG), including its renewal and expansion.

The EU expresses its appreciation to the Least Developed Countries Expert Group for its good work in implementing its work over the last years, supporting National Adaptation Programme of Action (NAPA) preparation and implementation through the provision of advisory and support services to least developed countries (LDCs). It also expresses its appreciation for the support that the secretariat has provided to the LEG. The European Union and its Member States have been supportive of the LEG through annual financial contributions.

The LEG was established in 2001 with the objective of advising on the preparation and implementation strategy for NAPAs, which would meet the urgent and immediate adaptation needs of the least developed countries (LDCs). Its mandate has been extended several times and it has successfully developed and delivered a number of biannual work programmes. The current work programme reflects the fact that the role of the LEG is gradually changing from advising on preparing NAPAs to advising on implementation strategies for NAPAs, including advice on accessing funding and integrating climate change adaptation into development planning.

The Least Developed Expert Group has made good progress during its current term and has been very successful in implementing its work programme 2008-2010. During this time, the LEG has contributed valuable products, including technical and information papers, a step-by-step guide for the implementation of NAPAs, and a series of training workshops based on the step-by-step guide. Throughout, the LEG has been in close communication with many LDC Parties, providing ad-hoc advice and supported networking. It has further conducted several of its activities in collaboration with relevant institutions. This seems to have been an efficient way of sharing experiences with and spreading advice on the preparation and implementation of NAPAs.

The EU believes that more could still be done by the LEG to advise on the mainstreaming of NAPAs into regular development planning and on how to build on NAPAs for longer term strategies to integrate adaptation needs into development planning. In addition, as gender equality is identified as a guiding principle for NAPAs (28/CP.7), we expect that the LEG would enhance its work on providing practical guidance about integrating a gender perspective in NAPA projects.

The EU supports a discussion on an extension of the mandate of the Least Developed Countries Expert Group under the terms of reference adopted by decision 29/CP.7.

The EU is looking forward to hearing the views of least developed country parties on the future role of the LEG and is open to exploring options to ensure the LEG continues to respond effectively to LDC needs.

Paper no. 2: Benin

Soumission du Bénin relative aux possibles éléments d'un futur mandat du Groupe d'Experts des Pays les Moins Avancés (PMA)

A. Sujet

Avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et extension (FCCC/SBI/2009/15, paragraphe 53).

B. Introduction

A sa trente-et-unième séance, le SBI a invité les pays Parties à faire parvenir au secrétariat, pour le **30 août 2010**, leur avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et expansion.

Le Bénin saisit cette occasion pour donner son avis quant aux possibles rôles que pourrait jouer le LEG dans le cadre d'un effort continue en soutien aux PMA et d'une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

Les renseignements transmis sont en faveur d'un renouvellement et d'une expansion du mandat du LEG.

C. Corps du message

Le mandat du LEG est décrit et détaillé dans l'annexe de la Décision 29/CP.7. Ce mandat est axé principalement sur l'élaboration et la mise en œuvre des Programme d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques. A ce titre, il donne des orientations et des conseils techniques sur ces PANA ainsi que des avis au sujet des capacités qui ont besoin d'être renforcées afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes ; il est aussi habilité à formuler des recommandations à cet effet.

En outre, il est appelé à faciliter l'échange d'information et promouvoir des synergies régionales ainsi que des synergies avec d'autres conventions multilatérales dans le domaine de l'environnement en lien avec les PANA. Enfin il a pour mandat de donner des avis sur l'intégration des PANA à la planification générale du développement, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable.

Selon le Bénin, ce mandat tel que indiqué dans la Décision 29/CP.7 demeure d'actualité et pertinent. D'où la nécessité de le reconduire tout en tenant compte des besoins nouveaux des pays les moins avancés qui se sont manifestés sur la base de l'expérience engrangée aussi bien dans la phase d'élaboration que dans celle de la mise en œuvre.

C.1 Eléments d'un futur mandat du LEG (rôles du LEG)

Le mandat du LEG devra être renforcé pour :

- répondre aux besoins actuels en matière d'adaptation en mettant l'accent sur les travaux portant sur la détermination du niveau réel de vulnérabilité des principaux secteurs socio-économiques (agriculture, élevage, pêche, eaux, énergies, foresterie, les zones côtières, tourisme, etc.) ;
- assister les PMA dans la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA ;
- couvrir les questions d'adaptation des PMA Parties autres que les PANA (financement adéquat, transfert de technologies, formation continue et actualisée sur vulnérabilité et coût d'impact de la vulnérabilité, etc.) ;
- être habilité à assister les PMA dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'adaptation plus importants ;
- permettre au LEG d'avoir une expertise plus diversifiée. Dans ce cadre, il pourrait être appuyé dans l'accomplissement de son mandat par un panel d'experts.

Le LEG devrait apporter une assistance directe aux PMA Parties pour :

- l'élaboration de plans et programmes nationaux d'adaptation ;
- l'élaboration des stratégies de mise en œuvre de projets d'adaptation ;
- le soutien technique durant les formations nationales en matière d'adaptation ;
- l'exécution des projets aux niveau national et local ;

- le suivi et l'évaluation des projets ;

Ces deux dernières attributions impliquent que les membres de LEG soient autorisés à effectuer des visites de terrain pour apprécier in situ les projets en cours d'exécution.

Le LEG devrait être plus proactif dans l'élaboration de documents de projet en :

- développant des directives pour élaborer les documents de projet ;
- développant des prototypes (exemples de projets ayant des thèmes communs et en aidant les pays à les adapter aux besoins nationaux ;
- apportant un soutien actif aux pays dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le LEG devrait apporter un soutien technique aux PMA pour le développement et le transfert de technologies pour l'adaptation.

Le LEG devrait soutenir techniquement les réseaux et initiatives régionaux en matière d'adaptation tel que le Réseau Francophone d'Afrique des Experts en Adaptation aux changements climatiques (RAFEACC_FANECCA) mis en place à l'issue de l'atelier régional de formation organisé par le LEG en collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC à Bamako du 8 au 12 février 2010, et contribuer à leur assistance financière dans la réalisation de leurs programmes d'activités.

C.2 Possible durée des mandats

La plus part des projets d'adaptation soumis au FEM par les PMA ont une durée de cinq ans. Et pour plus d'impact des mesures d'adaptation retenues dans les PANAs, les pays préfèrent l'approche programmatique à l'approche projet. Enfin la valorisation des expertises ne peut se faire qu'avec le temps. C'est pour cela que le Bénin estime que le LEG devrait avoir un mandat de cinq (ans) renouvelable.

C.3 Composition du LEG

Le LEG devrait revoir sa composition pour inclure un plus grand nombre d'experts et de pays (pays du Groupe Parapluie, Etats Unis d'Amérique, Japon, et autres groupes, etc.). Les experts devraient embrasser l'ensemble des expertises nécessaires pour mener à bien les différents projets par secteur (agriculture, énergies renouvelables, eaux, santé publique, zones côtières, foresterie, etc.).

D. Conclusion

Le Bénin estime que son avis et les renseignements fournis seront utilement étudiés et pris en compte par l'Organe Subsidaire de mise en œuvre (SBI) afin de permettre au LEG d'être à la hauteur des attentes des pays en développement en général et celles des PMA en particulier et également des pays donateurs qui sont des pourvoyeurs de moyens nécessaires au fonctionnement du LEG et à la mise en œuvre des PANAs. Il est prêt et disposé à poursuivre le dialogue constructif devant conduire à une mise en œuvre efficiente de l'Article 4.9 de la Convention.

Le Bénin saisit cette opportunité pour exprimer ses remerciements à tous les pays donateurs du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en général et ceux du Fonds pour les Pays les Moins Avancés en particulier pour tout leur appui financier et technique dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PANA ainsi que le FEM et le Secrétariat de la CCNUCC pour leurs coopération et assistance appréciées.

Benin submission on the possible elements of a future mandate of the Expert Group of the Least Developed Countries (LDCs).

A. Subject

Notices about the possible elements of a future mandate of the LEG, including its renewal and extension (FCCC/SBI/2009/15, paragraph 53).

B. Introduction

At its thirty-first session, the SBI invited the parties to submit to the secretariat, on 30 August 2010, their views on the possible elements of a future mandate of the LEG, including its renewal and expansion.

Benin takes this opportunity to give his opinion about the possible roles that could play the LEG in the context of an ongoing effort in supporting LDCs and implementation of Article 4.9 of the Convention.

The information provided is for a renewal and expansion of the LEG mandate.

C. Message body

The mandate of the LEG is described and detailed in the Annex to Decision 29/CP.7. This mandate is primarily focused on the preparation and the implementation of National Adaptation Programmes of Action (NAPA) to climate change. As such, it provides guidance and technical advice on the NAPA as well as opinions about the capacities that need to be build to enable the preparation and the implementation of these programmess and it is also empowered to make recommendations to this effect.

In addition, it is intended to facilitate information exchange and promote regional synergies, and synergies with other multilateral environmental conventions related to the NAPA. Finally he has a mandate to advice on the mainstreaming of NAPA into regular development planning in the context of national strategies for sustainable development. According to Benin, this mandate as stated in the Decision 29/CP.7 remains current and relevant. Hence the need to extend it while taking into account the changing needs of least developed countries which have emerged on the basis of experience gained both in the development phase than in the implementation.

C.1. Components of a future mandate of the LEG (LEG roles)

The mandate of the LEG should be strengthened to:

- meet the current needs of adaptation by focusing on the work on determining the actual level of vulnerability of key socio-Economic sectors (agriculture, livestock, fisheries, water, energy, forestry, coastal zones, tourism, etc.).
- assist the LDCs in the implementation of other elements of the work program for the LDCs;
- address issues of adaptation of LDC Parties other than the NAPA (adequate funding, technology transfer, training and updated information on vulnerability and cost impact of the vulnerability, etc.).
- be empowered to assist LDCs in the development and implementation of adaptation projects more important;
- enable the LEG to have a more diversified expertise. In this context, it could be supported in fulfilling its mandate by a panel of experts.

The LEG should provide direct assistance to LDC Parties to:

- develop plans and programmes of adaptation;
- develop strategies for implementation of adaptation projects;
- technical support for national training on adaptation;
- implement of projects at national and local levels;
- monitoring and evaluation of projects;

These last two functions require that members be allowed to LEG conduct field visits to assess the in situ projects running.

The LEG should be more proactive in the development of project documents by:

- developing guidelines to develop project documents;
- developing prototypes (examples of projects with common themes and helping countries to adapt to national needs);
- providing active support to countries in the implementation of their projects.

The LEG should provide technical support to LDCs for the development and transfer of technologies for adaptation.

The LEG should technically support networks and regional initiatives on adaptation as the Francophone Network of African Experts in Adaptation to Climate Change (RAFEACC_FANECCA) established after the regional training workshop organized by the LEG in collaboration with the UNFCCC Secretariat in Bamako from 8 to 12 February 2010, and contribute to their financial assistance in achieving their agendas.

C.2. Possible term of the mandates

Most of the adaptation projects submitted to the GEF by the LDCs have a term of five years. And for more impact of adaptation measures selected in the NAPAs, countries prefer the programmatic approach to the project approach. Finally, increased expertise can only be done with time. That is why Benin believes that the LEG should have a term of five (5) renewable years.

C.3. LEG Composition

LEG should review its membership to include a larger number of experts and countries (for example countries of Umbrella Group, USA, Japan, and others groups, etc.). Experts should embrace all the expertise necessary to complete the various projects by sector (agriculture, renewable energy, water, public health, coastal zones, forestry, etc.).

D. Conclusion

Benin believes that its opinion and useful information will be studied and considered by the Subsidiary Body for Implementation (SBI) to enable LEG to the expectations of developing countries in general and LDCs in particular and also the donor countries that are suppliers of resources necessary for the operation of the LEG and the implementation of NAPAs. He is ready and willing to continue the constructive dialogue that will lead to an efficient implementation of Article 4.9 of the Convention.

The Benin takes this opportunity to express its appreciation to all donor countries of the Global Environment Facility (GEF) in general and the Fund for the Least Developed Countries in particular for their financial and technical support in the preparation and the implementation of the NAPA and the GEF and the UNFCCC Secretariat for their appreciated cooperation and assistance.

Paper no. 3: Chad

Transmission au Secrétariat Exécutif de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) des renseignements du TCHAD sur le futur mandat du Groupe d'Experts des Pays les Moins Avancés (PMA)

Renseignements quant aux possibles rôles du Groupe d'Experts des PMA dans le cadre d'un futur mandat

A sa trente et unième séance, l'Organe de Mise en Œuvre (SBI) a invité les Pays Parties à faire parvenir au Secrétariat Exécutif de la Convention, pour le 30 août 2010, leur avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du Groupe d'Experts des PMA, y compris son renouvellement et expansion.

Le Tchad saisit cette occasion pour donner son avis quant aux possibles rôles que pourrait jouer le Groupe d'Experts dans le cadre d'un effort continue en soutien aux PMA et d'une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

1. Éléments d'un futur mandat du Groupe d'Experts des PMA

Le Groupe d'Experts des PMA a été créé par Décision 29/CP.7 à la 7^{ème} Conférence des Parties en novembre 2001 à Marrakech au Royaume du Maroc après la création du Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA).

Le Groupe d'Experts des PMA, à travers différents supports, a donné des conseils avisés aux PMA pour l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) ainsi que les stratégies de mise en œuvre de ces programmes afin de répondre aux besoins pressants et immédiats des Pays les Moins Avancés (PMA).

Compte tenu des immenses tâches et de son rôle combien important à l'endroit des pays les moins avancés, il est plus que nécessaire de renouveler et prolonger le mandat actuel du Groupe d'Experts des PMA.

Le nouveau mandat du Groupe d'Experts des PMA devra, en plus du renforcement des activités existantes, comprendre:

- Une assistance technique afin de répondre au besoin actuel en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Un soutien technique aux PMA pour la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA;
- Une assistance directe aux PMA pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation;
- Une assistance pour le suivi et l'évaluation des projets d'adaptation aux changements climatiques ;
- Un appui actif au développement des capacités des PMA pour une mise en œuvre totale de leurs projets PANA;
- Le développement de directives pour:
 - l'élaboration de documents de projets
 - l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans nationaux
- Une assistance technique aux PMA pour le développement et transfert de technologie pour l'adaptation;
- Une assistance technique pour la révision et la mise à jour des PANA.

2. Possible durée du mandat du Groupe d'Experts des PMA

Afin de permettre au Groupe d'Experts des PMA de pleinement mettre en œuvre un programme de travail solide comprenant les éléments cités au point 1, le mandat du Groupe d'Experts des PMA devra être d'au moins 10 ans avec possibilité de réexamen après 5 ans.

3. Composition du Groupe d'Experts des PMA

La composition du Groupe d'Experts des PMA peut être basée sur celle définie dans le mandat du Groupe d'Experts des PMA de la Décision 29 /CP.7.

Ainsi le Groupe peut être constitué de:

- 5 experts des PMA d'Afrique;
- 2 experts des PMA d'Asie;
- 2 experts de petits États insulaires en développement et PMA;
- 3 experts choisis parmi ceux des Parties visées à l'Annexe II.

En outre, compte tenu du volume de travail du Groupe d'Experts et des nombreuses activités à mener, le Groupe pourrait être élargi en incluant 4 experts supplémentaires ayant des expertises spécifiques aux problématiques de l'adaptation aux changements climatiques.

Conclusion

Le Tchad une fois de plus, estime que son avis et les renseignements fournis en ce qui concerne le futur mandat du Groupe d'Experts des PMA et l'importance de son renouvellement et de son prolongement, contribueront à la discussion de cet agenda à la CdP 16. Le Tchad sera toujours prêt à apporter sa contribution au dialogue constructif devant conduire à une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

Fait à N'Djamena, le 30 août 2010

RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR LA GUINEE SUR LE PANA ET SA MISE EN OEUVRE

Renseignements sur la préparation et l'exécution des PANA, notamment sur les possibilités d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA.

A. INTRODUCTION

Conformément à la décision 5/CP.14, la République de Guinée saisit cette opportunité pour faire part: des progrès, des expériences et enseignements tirés de la préparation et de la mise en œuvre des programmes d'actions nationaux aux fins de l'adaptation, de l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et de la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA. Les renseignements que la Guinée fournit, contribueront à l'application de la Décision 5/CP.14 lors de la COP 16.

B. PROCESSUS PANA

a) PREPARATION DU PANA

- **EQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES**

L'élaboration du PANA en Guinée a suivi les procédures édictées par le Groupe des Experts des PMA (LEG). La première phase a été la mise en place d'une équipe PANA constituée des représentants de l'administration, des ONG et des scientifiques. Particulièrement le Gouvernement a été représenté par le Conseil National de l'environnement, jouant le rôle d'interface entre l'équipe du projet et le Ministère en charge de l'Environnement.

Des équipes ont été constituées conformément aux secteurs identifiés vulnérables dans la Communication Nationale Initiale: la zone côtière, la foresterie, l'agriculture et les ressources en eau.

- **SYNTHESE DES INFORMATIONS DISPONIBLES**

Conformément au guide des PANA, la synthèse des connaissances disponibles s'est faite a deux niveaux: en se basant sur les documents sectoriels et la synthèse des études de vulnérabilité et par des enquêtes sur le terrain sur les connaissances et pratiques endogènes.

- **EVALUATION CONCERTEE DES VARIATIONS ACTUELLES DU CLIMAT ET DES PHENOMENES METEOROLOGIQUES EXTREMES**

Beaucoup d'ateliers de concertation ont été organisés tant dans la capitale du pays qu'à l'intérieur. Ils ont permis, sur la base des connaissances accumulées de faire l'état des lieux et une projection de l'évolution du climat. Il a été particulièrement constaté la fréquence des inondations (2001, 2005, 2008) et des épisodes de sécheresses et de températures extrêmes dans tout le pays.

- **APPROCHE PARTICIPATIVE**

Les consultations publiques menées dans tout le pays ont permis d'identifier par région naturelle, par ressource et par groupe socio-économique, plusieurs options d'adaptation regroupées en dix principales qui ont été hiérarchisées et classées par ordre d'importance.

Ainsi, la gestion durable des zones côtières, la restauration des écosystèmes fragiles, l'aménagement de petits ouvrages hydrauliques et les bas-fonds, le transfert de technologies appropriées, etc. ont été considérés comme les stratégies globales d'adaptation les plus appropriées.

Ces conclusions ont été tirées par le croisement des ateliers régionaux de consultation des partenaires réunissant cadres techniques, ONG/associations, scientifiques, société civile, groupes socio-économiques. Les représentations ont aussi couverts toutes les catégories sociales : femmes, jeunes, sages, religieux, etc.

- IDENTIFICATION DE POSSIBLES ACTIVITES PANA

Par approche, participative, le PANA de la Guinée a identifié 25 activités (profils de projets):

- a) quatre sur la zone côtière, relatives à la protection des zones de production agricoles et halieutique, à la restauration des bandes de protection du littoral, etc.
- b) cinq projets visant l'amélioration de la desserte en eau des populations rurales pour les différents services (domestique, agricole, etc.);
- c) sept projets spécifiques à l'agriculture et à l'élevage tendant à améliorer la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement;
- d) six projets de foresterie et d'agroforesterie pouvant concourir à l'accroissement des revenus, la séquestration du carbone et la conservation des sols;
- e) trois projets portant sur l'IEC afin de former les communautés dans la gestion durable de ses ressources.

- CHOIX DES ACTIVITES PRIORITAIRES

Conformément aux procédures, le Plan d'action national de la Guinée a fait l'objet d'approbation par les communautés (2006) à la base et par le Gouvernement en 2007 et transmis au secrétariat de la CCNUCC. Ceci s'est fait sur la base de certaines priorités établies.

En 2008, avec l'appui du PNUD (agence d'exécution) un PIF a été élaboré, discute sur le plan national, adopte et le projet prioritaire qui en est sorti a été élaboré courant 2009 et soumis au FEM pour financement par le FPMA conformément au guide d'élaboration des PANA.

b) MISE EN ŒUVRE DU PANA

- 2008, soumission du PIF, adoption et mise en place du PPG.
- 2009, réalisation de la phase PPG et élaboration du document de projet 'Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Effets Néfastes des Changements Climatiques des Zones Côtières Guinéennes Vulnérables'.
- 2009, soumission du projet au FEM et adoption par le Conseil du FEM

BONNES PRATIQUES

- Développement/renforcement des capacités : très bonne diffusion du PANA aux près des intellectuels et aux services techniques des ministères;
- Appropriation nationale: Document approuvé par les partenaires techniques et le Gouvernement ;
- Promotion du genre: Deux postes de gestion du projet sur quatre sont occupés par des femmes – dont la directrice nationale du projet et la secrétaire;
- Coopération sud-sud ou avec d'autres partenaires pays d'Afrique: le consultant international recruté par le PNUD pour accompagner le projet était sénégalais. Beaucoup d'échanges ont été organisés dans la sous-région pour renforcer les capacités des équipes de projets notamment au Sénégal par ENDA et UNITAR. La coordination du projet a échangé avec ses homologues du Bénin, du Mali, du Burkina Faso essentiellement sur les aspects méthodologiques, stratégiques, etc.
- Contribution à un environnement favorable au développement humain durable: la prise en compte des résultats du PANA permettra aux groupes socio-économiques et aux ressources de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques qui compromettent l'atteinte des OMD et de la sécurité alimentaire dans le pays;
- Partenariats pour les résultats: communautés locales, chercheurs, décideurs à tous les niveaux doivent conjuguer les efforts afin d'atteindre l'adaptation au changement climatique.
- Partenariats réalisés et perspectives de partenariats (bailleurs, Gouvernement, OSC, PP, Populations):
 - Bailleurs
 - ✓ FEM: Soumission du premier projet prioritaire au financement par le fonds des pays les moins avancés (FPMA), administré par le FEM;
 - Gouvernement
 - ✓ Plaidoyer pour l'intégration du PANA dans les plans et programmes du pays;
 - OSC

- ✓ Partenariat avec le CARP, Guinée Ecologie et l'AGRETAGE pour une meilleure appropriation du PANA

- **Diffusion:**

- Remise du PANA au Gouvernement par le PNUD;
- remise du PANA aux partenaires dans les préfectures des Régions administratives de Labé, Kindia et Boké, aux Directions Nationales des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Protection Animale, du Développement Durable, l'Environnement, des Forêts et Faune, du Cadre de vie et de l'assainissement, etc. ainsi qu'à des personnes ressources, des ONG, etc.

C. EXPÉRIENCES DANS L'ACCESSION AUX RESSOURCES DU FONDS PMA

- **les procédures du FEM et les directives:**
 - i. justification de cofinancement non aisée,
 - ii. procédures encore compliquées pour les PMA dont les capacités restent faibles;
- Déboursement des fonds (PIF, PPG): Procédures encore complexes dans l'étude des documents;
- Niveau des ressources: la faiblesse des ressources fait que la mise en œuvre reste encore aléatoire;
- Relation de travail avec le FEM: s'il faut encourager l'assistance du FEM pour la mise à disposition du PPG pour l'élaboration du document de projet, il est quand même à regretter la lenteur des procédures de mise à dispositions des financements adoptés prévus pour la mise en œuvre. Il faut faire remarquer que le but des PANA est de mettre en œuvre les activités les plus urgentes qui permettent de s'adapter aux changements climatiques et dont tout retard se traduirait par l'accroissement de la vulnérabilité et conséquemment des coûts d'adaptation. Conséquemment, le FEM devrait suivre strictement les directives de la CCNUCC/COP

CONTRAINTES

Bien qu'adopté par le Conseil du FEM et faisant partie des priorités nationales, les financements demandés ne sont toujours pas disponibles. Ceci serait dû à la situation politique particulière du pays qui traverse une période de turbulence. Cependant, il faut noter qu'un tel projet s'adresse à des populations vulnérables et pauvres ne devant pas subir les conséquences politiques car tout retard à la mise en œuvre des activités préconisées engendrera des coûts supplémentaires et une vulnérabilité plus accrue.

D. EXPÉRIENCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL EN FAVEUR DES PMA

Encourager, soutenir et promouvoir les renforcements de capacités en faveur des PMA dans tous les domaines concernant le changement climatique en particulier le plan d'action de Bali: adaptation, atténuation, développement et transfert de technologies, financements, etc.

E. MANDAT DU LEG

Pour ce qui est du mandat du LEG, la Guinée estime que le travail abattu par ce groupe est fort intéressant et a permis de franchir des étapes importantes dans le processus PANA. La mise en œuvre des PANA n'étant que légèrement amorcée, son rôle présent et futur est sans ambiguïté. La Guinée recommande vivement le renouvellement du mandat du LEG avec des objectifs bien précis dans le suivi de la mise en œuvre. Il serait aussi très intéressant de continuer le renforcement des capacités des expertises nationales dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation en particulier aux fins de montage de bons projets NAMA.

F. CONCLUSION

La Guinée estime que son avis et les renseignements fournis seront pris en compte et est prête à continuer à contribuer au dialogue constructif devant conduire à une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention. La Guinée reste solidaire aux autres PMA et partagent les mêmes inquiétudes quant à l'urgence de la mise à disposition des fonds pour l'adaptation au changement climatique

Paper no. 5: Haiti

Renseignements transmis par Haïti sur la préparation et l'exécution du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) et la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA

Haïti saisit cette opportunité pour faire part des progrès, des expériences et enseignements tirés de la préparation et de la mise en œuvre des programmes d'actions nationaux aux fins de l'adaptation, de l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et de la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA.

1- Expériences PANA

a) Le processus PANA

Le processus de préparation du PANA-Haïti a été mené de manière satisfaisante grâce à une série de dispositions adoptées tout au début notamment par le Secrétariat de la CCNUCC, par le FEM ou par les agences, en ce qui nous concerne le PNUE. Parmi ces dispositions citons :

- Les guides méthodologiques pour la préparation du PANA
- Les séminaires d'orientation
- Le support du LEG

Un point intéressant est que les guides étaient également disponibles en français.

Les séminaires étaient surtout accompagnés d'études de cas pratiques, ce qui les a rendus extrêmement profitable

Toutes ces dispositions ajoutées aux nombreuses recommandations nous ont permis de bien conduire le processus de préparation du PANA-Haïti. Parmi ces recommandations je ne saurais oublier celle qui nous a été faite constamment, savoir «Partir de l'existant».

En effet ce souci de partir de l'existant a permis de collecter un ensemble d'informations déjà existantes, de les valoriser et surtout de renforcer les liens interinstitutionnels.

Je voudrais quand même souligner certains points d'importance dans le processus :

- La mise en place tout au début d'une équipe multidisciplinaire soutenue par une bonne coordination a été un élément d'importance qui a facilité la préparation du PANA. Nous avons eu l'opportunité de recruter des Consultants d'expériences qui ont réalisé leur travail avec conscience et compétence.

- La collecte d'informations disponibles était aussi une très bonne stratégie de départ. Toutefois cette étape était parfois difficile car dans beaucoup de cas les informations n'étaient pas bien archivées ce qui a prolongé considérablement le temps prévu pour cette étape par rapport au calendrier initial. Malgré tout, malgré le temps consommé par cette étape je crois si c'était à refaire, on adopterait la même stratégie, celle de partir de l'existant et de collecter les informations disponibles.

- La démarche participative a été aussi enrichissante pour l'équipe PANA qui elle aussi a beaucoup appris des communautés locales. Toutefois l'insécurité qui prévalait dans certaines zones du pays à cause de soubresauts politiques n'a pas permis de réaliser toutes les consultations publiques préalablement programmées.

Ces Consultations publiques ont aussi porté l'équipe Changements Climatiques du Ministère de l'Environnement à revoir leur stratégie d'information et de sensibilisation du public en associant davantage les communautés locales aux différentes démarches et initiatives.

- La démarche participative a été aussi déterminante dans ce processus puisque les communautés se sentaient suffisamment concernées par la question et ont par conséquent participer activement à l'identification de possibles activités « PANA ». Sur cet aspect ce qui a moins marché c'est qu'en contribuant à l'identification des activités « PANA », ceci a automatiquement créé des attentes au niveau de ces communautés et on peut dire honnêtement qu'à

cause des lenteurs enregistrées dans la mise en œuvre du PANA-Haïti à cause du financement une certaine déception s'en est suivie.

Malgré tout nous continuons à croire que la participation des communautés dans l'identification des activités est une bonne stratégie mais il faudrait arriver à une méthode qui éviterait de créer de trop grandes attentes ou s'assurer que la mise en œuvre des activités identifiées est certaine.

-Le choix des activités prioritaires était une activité vraiment intéressante et la méthodologie appliquée pour faire le classement des activités prioritaires a permis de trouver un consensus sans de trop grandes difficultés.

Toutefois les résultats du classement ont placé l'Education et la sensibilisation en huitième position. Mais à bien considérer nous croyons que l'Education et la sensibilisation est une activité transversale qui doit se retrouver à tous les niveaux du classement.

- Enfin, pour l'élaboration des fiches de projet on peut dire que l'aspect cofinancement a dans certains cas constitué une pierre d'achoppement car l'équipe PANA d'Haïti voulait respecter le principe de cofinancement tel qu'exigé dans les procédures du Fonds Mondial pour l'Environnement. Malgré tout un total de 14 fiches de projet a été élaboré et figure dans le document PANA-Haïti

b) Mise en œuvre du PANA :

La mise en œuvre du PANA a connu certaines difficultés. Après le changement de gouvernement il y a eu des changements au niveau du Staff Technique du Ministère de l'Environnement y compris le Staff « Changements Climatiques ». Le Coordonnateur du PANA (moi-même) a temporairement pris une mise en disponibilité pour une période de deux années. Tout ceci a ralenti considérablement les activités de mise en œuvre du PANA. Néanmoins deux PIF ont été approuvés par le FEM. Un premier préparé avec l'appui du PNUD et concernant les zones côtières. Le document de projet est actuellement en cours de préparation. Un second sur l'Agriculture qui a été transmis au FEM par la FAO à travers le Point Focal Opérationnel du FEM.

Actuellement aucune phase opérationnelle de terrain relative au PANA n'a pas encore démarré.

Il ressort néanmoins que pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PANA une plus grande coordination entre les Points Focaux FEM et Changements Climatiques s'avère nécessaire

Depuis la reprise en mains du dossier par l'ancien Coordonnateur du Programme Changements Climatiques (moi-même) plusieurs séances de travail ont eu lieu avec l'Unité pour les PMA du Secrétariat de la CCNUCC sur le dossier PANA-Haïti. Tous les efforts sont en train d'être faits pour remettre ce dossier sur les rails.

Des efforts vont être aussi entrepris pour une meilleure coordination entre les Points Focaux FEM et Changements Climatiques pour une meilleure accession aux ressources du Fonds pour les PMA.

c) Expériences dans l'accession aux ressources du Fonds pour les PMA

En ce qui concerne les expériences dans l'accession aux ressources du Fonds pour les PMA, à cause des problèmes identifiés plus haut, il nous est difficile pour le moment de faire part d'expériences dans ce domaine.

2- Expériences dans la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA

- **En ce qui concerne le renforcement du Secrétariat pour les changements climatiques**, il y a lieu de souligner, après la participation du Ministre de l'Environnement d'Haïti au sommet de Copenhague, la décision a été prise en Décembre 2010 de mettre sur pied Une Direction Changements Climatiques au Ministère de l'Environnement.

Toutefois le tremblement de terre survenu en Haïti en janvier 2010 n'a pas permis la structuration de cette direction. Actuellement cependant, un premier service a été créé. C'est le Service de l'Information et de la Sensibilisation. Ce Service sera chargé de conduire la campagne d'Information et de sensibilisation sur les changements climatiques et du suivi de l'article 6 de la Convention. Un Responsable pour la Coordination « Vulnérabilité et Adaptation » a été

recruté. Actuellement la Direction dispose d'un Directeur, de deux Chefs de Service et de 3 Cadres Techniques, de 2 Cadres Administratifs et secrétariat et d'un cadre de support logistique.

- La Direction se propose d'établir les contacts nécessaires pour la **participation aux techniques et langage des négociations**; Des applications ont été déposées auprès de l'UNITAR qui dispose d'un programme en ce sens. Malheureusement ces programmes ne sont pas subventionnés mais la Direction se propose de mobiliser les ressources nécessaires en vue de faciliter la participation de cadres haïtiens à des programmes de formation via Internet sur les techniques de négociations.

- **Pour l'organisation de programmes de sensibilisation du public** la Direction a opté pour une stratégie visant à mettre un accent particulier pour la sensibilisation du public au niveau local en associant fortement les autorités locales (mairies, ONG, Associations). Un programme de couverture nationale a été élaboré en ce sens et des démarches sont en cours pour la mobilisation de ressources.

Compte tenu que le Ministère de l'environnement dispose de dix (10) Coordinations Départementales, la Direction Changements Climatiques se propose de travailler avec cette structure pour conduire la campagne d'information et de sensibilisation au niveau des dix départements du pays.

- **Pour la mise au point de transfert de technologies** en particulier aux fins de l'adaptation, un Point Focal a été désigné pour assurer le suivi de ce dossier.

- Pour le Renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques un grand besoin existe mais des pourparlers sont en cours actuellement avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et autres institutions pour le renforcement des capacités de collecte, d'analyse, d'interprétation et de diffusion du Centre National de Météorologie d'Haïti.

3- Avis sur un futur mandat du LEG

Les points suivants pourraient être ajoutés au mandat actuel du LEG :

- a) Donner des orientations et des conseils techniques aux PMA qui souhaitent réviser leur PANA.
- b) Donner des orientations pour le développement de synergies entre les PANA et les Programmes Nationaux de Réduction des Risques.

4- Conclusion

Nous espérons que les renseignements fournis seront utiles, et nous sommes prêts à continuer à contribuer au dialogue constructif mis en place par le Secrétariat de la CCNUCC.

Paper no. 6: Kiribati

GOVERNMENT OF KIRIBATI

Submission

1.0 Introduction

At its thirty first session as per paragraph 53 of the SBI document FCCC/SBI/2009/15, the SBI invited Parties to submit to the secretariat, by 30 August 2010, their views on possible elements for a future mandate of the Least Developed Country Expert Group (LEG), including its renewal and expansion.

This document contains the consolidated views of the Republic of Kiribati in response to paragraph 53 of the SBI document FCCC/SBI/2009/15. Kiribati believes that the views provided in this submission will contribute to the broader assessment of LDC Parties' relevant issues and perspectives on the LEG. This paper associates itself with the submission by Lesotho on behalf of the LDC Parties on the same matter. The Republic of Kiribati submits hereunder its views.

2.0 Views on possible elements for a future mandate of the Least Developed Countries Expert Group (LEG), including its renewal and expansion (document FCCC/SBI/2009/15, paragraph 53)

Kiribati fully supports the existing elements and past work programmes of the LEG. Kiribati suggests that the elements for a future mandate must include emerging issues such as promoting the engagement of local and private actors to implement national adaptation priorities, mechanisms to manage adaptation programmes and mainstreaming at the national level and continuity in building sectoral capacity to implement adaptation at the country level.

Kiribati supports Lesotho's submission on behalf of the LDC Parties on the notion to extend the mandate of the LEG to at least 10 years. This extension will allow adequate time for the design of optimum activities that bring long-term benefits and address LDC Parties' national priorities on climate change adaptation. A mid-term review after 5 years should be an essential component of this mandate.

Currently SIDS-LDC were allocated only two seats in the setting of the LEG as agreed by the UNFCCC Parties in decision 29/CP.7. This submission intends to suggest consideration of revisiting the LEG model set out in their terms of reference, and to include three Small Island Developing States (SIDS) experts representing the three SIDS particularly vulnerable sub-regions i.e. Caribbean, Pacific and Indian Ocean-Atlantic Ocean region. The reason for this proposal was aligned with the relevancy of the roles of existing regional organisations within these regions (e.g. SPREP in the Pacific) to the LEG. These regional institutions can be used to enhance the reporting, communication and synergism on the work of the LEG to their members who are also UNFCCC Parties.

3.0 Conclusion

Kiribati believes that its views will be useful in the context of the mentioned SBI Report document for wider discussion by UNFCCC Parties, and is willing to continue to engage in a more in-depth discussion towards the implementation of Article 4.9 of the Convention.

SUBMISSION BY LESOTHO ON BEHALF OF THE LEAST DEVELOPED COUNTRIES

I. SUBJECT

Views on possible elements for a future mandate of the Least Developed Countries Expert Group (LEG), including its renewal and expansion (document FCCC/SBI/2009/15, paragraph 53)

II. INTRODUCTION

At its thirty first session, the SBI invited Parties to submit to the secretariat, by 30 August 2010, their views on possible elements for a future mandate of the LEG, including its renewal and expansion.

The Least Developed Countries (LDCs) take this opportunity to provide views on the possible roles to be played by the LEG in a continued effort to support LDCs, and the implementation of Article 4.9 of the Convention. The submission proposes renewal and expansion of the mandate of the LEG.

III. BENEFITS EARNED FROM THE LEG

The LEG is the only body that universally supports LDCs prepare and implement their NAPAs. It has performed very well in its assigned mandate, and many LDCs would not have completed their NAPAs or even started implementation if it was not of the support by the LEG. It has been of tremendous assistance to the LDCs in providing information on where to start and what to do, since NAPA preparation and now for implementation. LDCs may have had or have the capacity, but the key questions of how to do activities and where to start depend on the objectives of such an activity. Such objectives are then transformed into a set of guidelines to be followed for efficient implementation of an activity. The LEG has supported LDCs with information and guidelines on where to start, what to do, and how do it for the preparation and implementation of the NAPAs. This is a summary of concrete support LDCs received from the LEG:

- Annotations to the guidelines for the preparation of NAPAs.
- Training on the preparation and implementation of NAPAs through regional training workshops.
- Technical support during NAPA preparation and provision of comments on completed NAPA documents.
- Regular updates through LEG reports to the SBI and NAPA Side Events on the status of preparation and implementation of NAPAs. The information has always guided LDCs in the intergovernmental process as well as general information for countries in preparing and implementing their NAPAs.
- Development and dissemination of technical papers, reports and publications to guide the preparation and implementation of NAPAs.
- Support to LDCs in the three widely used languages among the LDCs (English, French and Portuguese).
- Facilitation of fruitful discussions between NAPA teams and the GEF and its agencies in understanding the process, and barriers for NAPA preparation and implementation, with a view to providing solutions to barriers and facilitating progress.

LDCs doubt that significant progress in preparing and implementing NAPAs that they have made thus far would have been achieved if it was not of the support from the LEG.

IV. THE FUTURE OF THE LEG

1.0 Elements of a future mandate of the LEG (the roles of the LEG)

The LDC Group would like to reiterate that the LEG performed excellently in its assigned mandate in supporting the preparation and implementation of NAPAs. This was in part due to the robust, yet focused, mandate that was given to the Group. Such mandate should be built upon when considering a future mandate and the Group believes that the renewed LEG mandate can, among others, focus on:

- Technical support and guidance for the revision and updating of NAPAs to meet present day challenges and incorporate the results of implemented NAPA projects, the lessons learned and best practices;
- Enhanced capacity-building of LDC Parties to fully implement NAPAs through the provision of guides, training workshops, and other technical support designed to improve, among other things, Parties' access to the LDCF and other sources of funding, including through direct access modalities such as the Adaptation Fund (AF);
- The capacity of national institutions and UNFCCC Focal Points to enable the effective implementation and monitoring of national adaptation plans and programmes in the LDCs;
- Technical guidance and advice on the preparation of national adaptation plans including the identification of possible sources of data and its subsequent application and interpretation;
- Technical guidance and advice on the implementation of national adaptation plans in vulnerable countries, including on the design of programmatic approaches and integration of climate change adaptation into development planning and programmes;
- Support LDCs in access to adaptation technologies;
- Guidelines on mainstreaming adaptation by aligning national adaptation plans with government planning and budgetary processes. Technical support and development of supporting tools for implementation, including sector thematic guidance on how to integrate adaptation into development and how to address adaptation within key economic sectors;
- Public awareness programmes to ensure the dissemination of information on climate change issues at the national level;
- Knowledge management and outreach activities aimed at sharing good practices and lessons learned from preparing and implementing NAPAs;
- Information exchange on NAPAs, the LDC work programme and synergies with other multilateral environmental conventions;
- Promotion of South-South cooperations in supporting the implementation of the LDC work programme;
- Advise on revision of the LDC work programme and the scope of capacity-building for LDCs and other vulnerable countries.
- Promote a constructive dialogue between LDCs and the GEF and its agencies on the implementation of NAPAs.

The LEG mandate should be extended to fully implement the whole LDC Work Programme with a view to speeding up and implementing all the remaining elements of the Work Programme which have so far not received adequate attention. The LDC Work Program is not limited to NAPA only, it has elements that focus on capacity building of LDCs in meteorological observations, capacity building for focal points and national climate change secretariats and negotiators, public awareness, and technology transfer. Implementing the Work Programme will facilitate the full engagement of LDCs in addressing climate change at their national levels and in their intergovernmental process.

These elements are not exhaustive and LDCs would be glad to receive additional inputs from other stakeholders who may have experience in adaptation.

2.0 Possible length of mandates

The mandate of the LEG should be long enough to allow for the design of a robust work programme that would deliver maximum benefits to the LDCs. A practical work plan of at least 5 years allows for the design of optimum activities that bring long-term benefits, and such a period would be modest enough to allow full implementation of its individual activities.

LDCs therefore like to see the LEG being mandated to continue for at least 10 years, with a mid-term review after 5 years.

3.0 Composition of the LEG

In its composition, the LEG may follow the model set out in the terms of reference contained in decision 29/CP.7. The group can consist of experts having recognized competence and appropriate expertise to assist in the development of national adaptation plans. These can be five experts from African LDC Parties, two experts from Asian LDC Parties, two experts from Small Island Developing States which are LDC Parties, and three experts from Annex II Parties.

Among these experts, specific expertise that may be looked for is project development, thematic expertise (e.g. agriculture and food security, water resources, coastal zones, etc...), monitoring and evaluation of projects, and active negotiators. Such experts would be coming from the LDC Parties and other areas in case such skills do not exist in LDCs.

IV. CONCLUSION

The LDC Group believes that its views will guide the decision for the extension of the mandate of the LEG, and is willing to continue to contribute in constructive dialogue towards the implementation of Article 4.9 of the Convention.

MATTERS RELATING TO ARTICLE 4, PARAGRAPHS 8 AND 9 OF THE CONVENTION: MATTERS RELATING TO THE LEAST DEVELOPED COUNTRIES (SBI)

MALAWI'S VIEWS ON POSSIBLE ELEMENTS FOR A FUTURE MANDATE OF THE LEAST DEVELOPED COUNTRIES EXPERT GROUP (LEG), INCLUDING ITS RENEWAL AND EXPANSION

Introduction

Malawi joins others in expressing its views towards this subject matter, pursuant to the call in document FCCC/SBI/2009/15, paragraph 53 by the SBI, which, at its thirty first session, invited Parties to submit to the secretariat, by 30 August 2010, their views on possible elements for a future mandate of the LEG, including its renewal and expansion.

Malawi expresses gratitude to those Governments that have provided financial and other types of support to the work of the LEG. The work of the LEG has been fundamental to the success of LDCs in completing their NAPAs and in accessing funding from the GEF for implementation. These needs remain

Malawi expresses its appreciation to the LEG for the progress it has made under its work programme for 2008 – 2010.

As an LDC, Malawi further takes note of the important role played by the LEG in assisting least developed country (LDC) Parties with the preparation of NAPAs including the publication of the *Step-by-Step Guide for Implementing National Adaptation Programmes of Action*.

Considering that some LDC Parties, including Malawi, may wish to submit updates to their NAPAs and revisions to the project lists and profiles contained in their NAPAs using the guidelines contained in the document FCCC/SBI/2009/13, annex 1, and also that the SBI at its thirty-first session in document FCCC/SBI.2009/L.27 endorsed the draft terms of reference for the review of the experiences gained from implementing the LDC work programme, including experience gained in accessing funds from the LDCF, Malawi calls on the SBI to recommend a decision on extending the mandate of the LEG for adoption by the Conference of the Parties at its sixteenth session.

Composition and length of future mandate of the LEG

Given the important continuing role of the LEG, Malawi is of the view that the future mandate of the LEG should be renewed for a reasonable period of time, to avoid revisiting this issue too often in the SBI, and would like to propose a renewal for a period of at least 5 years; to ensure sustained and predictable support to LDCs as they start to implement their NAPAs and other adaptation efforts, given the long-term nature of the problem of climate change. Malawi would also like to propose a slight expansion of the membership, to ensure wider regional and thematic representation, both in terms of Annex II and LDC members. An additional one or two Annex II members should be added, and another three or four from LDCs. These could be drawn following the model set out in the terms of reference contained in decision 29/CP.7, without too much prescription. Given the important role of south-to-south cooperation, including the constraints of language, Malawi would like to propose the addition of at least one member from a non-LDC developing country, to help promote this kind of south-to-south cooperation.

The group should continue to consist of experts with recognized competence and appropriate expertise to assist in the development of adaptation plans, and the entire LDC work programme. Every effort should be made to include members that have expertise in all areas of the LDC work programme, and other important issues that will emerge from the AWGs.

Future roles of the LEG

In addition to the current mandate of the LEG, the future roles of the LEG should cover the following, inter alia:

- a) Implementation of the updated priority activities in the work programme,
- b) Continue with the review of the experiences gained from implementing the LDC work programme, including experience gained in accessing funds from the LDCF,
- c) Expand support to the LDCs in accessing funds other than the LDCF for the implementation of NAPAs and the other elements of the LDC work programme.
- d) Collaborate with relevant organizations in collecting and analysing the information necessary for the periodic review of the implementation of the LDC work programme and the LDCF,
- e) Continue to assist those LDC Parties that wish to submit updates to their NAPAs and revisions to the project lists and profiles contained in their NAPAs to do so using the guidelines contained in the report on the sixteenth meeting of the LEG.
- f) Enhanced capacity-building of LDC Parties to fully implement NAPAs and other adaptation actions through the provision of guidelines, training workshops, and other technical support designed to improve, among other things, Parties' access to the LDCF and other sources of funding, including through direct access modalities such as the Adaptation Fund (AF);
- g) The capacity of national institutions and adaptation focal points to enable the effective implementation and monitoring of national adaptation plans and programmes in the LDCs;
- h) Technical guidance and advice on the preparation of national adaptation plans including the identification of possible sources of data and its subsequent application and interpretation;
- i) Development and transfer of adaptation technologies;
- j) Guidelines on mainstreaming adaptation programmes in national development plans and budgetary processes. Technical support and development of supporting tools for implementation, including sector thematic guidance on how to integrate adaptation into development and how to address adaptation within key economic sectors;
- k) Public awareness programmes to ensure the dissemination of information on climate change issues at the national level;
- l) Knowledge management and outreach activities aimed at sharing good practices and lessons learned from preparing and implementing NAPAs and other adaptation actions;
- m) Information exchange on NAPAs, the LDC work programme and synergies with other multilateral environmental conventions;
- n) Promotion of South-South partnerships in supporting the implementation of the LDC work programme;
- o) Advise on revision of the LDC work programme and the scope of capacity-building for LDCs and other vulnerable countries.

Conclusion

Malawi is of the belief that its views will be considered, and is willing to continue to contribute constructively towards the implementation of Article 4.9 of the Convention.

Paper no. 9: Mali

Transmission au Secrétariat de l'UNFCCC

Renseignements transmis par le Mali

A. Sujet

Avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et expansion (FCCC/SBI/2009/15, paragraphe 53)

B. Introduction

A sa trente-et-unième séance, le SBI a invité les pays Parties à faire parvenir au secrétariat, pour le **30 août 2010**, leur avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et expansion.

Le Mali saisit cette occasion pour donner son avis quant aux possibles rôles que pourrait jouer le LEG dans le cadre d'un effort continue en soutien aux PMA et d'une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

Les renseignements transmis sont en faveur d'un renouvellement et d'une expansion du mandat du LEG.

C. Corps du message

C.1 Eléments d'un futur mandat du LEG (rôles du LEG)

Le mandat du LEG devrait être renforcé pour :

- répondre aux besoins actuel et futur en matière d'adaptation
- assister les PMA dans la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA
- couvrir les questions d'adaptation des PMA Parties autres que les PANA
- assister les PMA dans des projets d'adaptation plus importants
- permettre au groupe d'experts d'avoir une expertise plus diversifiée et avoir un panel d'expert en soutien au LEG

Le LEG devrait apporter une assistance directe aux PMA Parties pour :

- l'élaboration de plan et programme nationaux d'adaptation
- l'élaboration de stratégies de mise en œuvre de projets d'adaptation
- l'exécution des projets aux niveaux national et même local
- le suivi et l'évaluation des projets d'adaptation
- soutenir techniquement durant les formations nationales en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Le LEG devrait être plus proactif dans l'élaboration des documents de projet en :

- développant des directives pour élaborer les documents de projets et ceux dans les différentes langues
- développant des prototypes /exemple de projets ayant des thèmes communs et en aidant les pays à les adapter aux besoins nationaux
- apportant un soutien actif aux pays dans la mise en œuvre de leurs projets

Le LEG devrait apporter un soutien technique aux PMA pour le développement et transfert de technologies pour l'adaptation en :

- appuyant l'identification des besoins en matière de transfert de technologies
- l'aidant sur le choix des technologies appropriés d'adaptation.

Le LEG devrait soutenir et faciliter le développement de réseaux et initiatives régionaux d'adaptation permettant de renforcer les échanges d'expériences.

C.2 Possible durée des mandats

La durée du mandat du LEG devrait être de dix ans (2 mandats de cinq ans) compte tenu de l'importance et de la priorité accordée à l'adaptation mais aussi et surtout des difficultés de mise en œuvre

C.3 Composition du LEG

Le LEG devrait revoir sa composition pour inclure un plus grand nombre de Pays en tenant compte des 5 piliers du Plan d'Action de Bali.

D. Conclusion

Le Mali estime que son avis et les renseignements fournis seront pris en compte, et il est prêt à continuer à contribuer au dialogue constructif devant conduire à une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

Paper no. 10: Nepal

SUBMISSION BY NEPAL

Kathmandu, 22 September 2010

Subject: Views on possible elements for a future mandate of the LEG, including its renewal and expansion (FCCC/SBI/2009/15 paragraph 53)

Nepal welcomes this opportunity to submit its views on possible elements for a future mandate of the Least Developed Countries Expert Group (LEG), including its renewal and expansion.

Introductions

1. Nepal considers LEG an appropriate channel to interact with the LDCs formally or informally on matters related to NAPA and other climate change issues. As per its mandate, LEG has been instrumental to support the LDCs in preparing and implementing NAPA.

Experience

2. LEG provided lucid inputs in Nepal's draft NAPA and the suggestions contributed to improve and refine the NAPA document. LEG equally provided its expert and coordination services in different stages of Nepal's NAPA preparation.

3. LEG is engaged in developing guidelines and other informative materials to support the activities of LDCs related to NAPA and other activities related to climate change within the broader framework of the UNFCCC. Although LEG has broader scope of Programme of Work it has yet to be actively engaged in performing its other activities. In our understanding, funding has been the crucial barrier to implement its Programme of Work. In spite of LEG continued engagement in supporting the LDCs from the last several years, such support should be continued to address the ongoing and emerging threats of climate change in the LDCs.

Future Mandate of LEG

4. Nepal considers that LEG should function as a permanent body under the UNFCCC to support LDCs on technical matters related to NAPA and other climate change activities. LEG mandate should be renewed till 2020 at once in view of current level of, and future needs for support to the LDCs and adverse impacts of climate change in these county Parties.

5. Additional mandate should be provided to LEG to engage in identifying barriers and documenting and disseminating best and failure practices. Such materials could be used extensively in building national capacity by organising training and workshops preferably at the regional level.

6. LEG should be mandated to get involved in encouraging developed countries and multilateral agencies or the Convention financial entities to simplify processes related to funding and provide fast-start technical and financial resources to LDCs.

7. LEG should also be mandated to provide on-site technical backstopping to overcome technical bottle-necks by establishing and/or strengthening a helpdesk, preferably at regional level and supported with necessary funds from the Convention financial entity and developed countries through the UNFCCC Secretariat. The concerned LEG member of the region should be supported and equipped, till other mechanisms are in place, to provide services to the needy LDCs from the helpdesk.

8. LEG should be financially supported to implement its Programme of work and work as technical arm for capacity building of the LDCs at country level.

9. As NAPA is a broad-bush guiding document, LEG could develop elements and guidelines for the preparation of Local Adaptation Plan of Action (LAPA) to support the field-level implementation of adaptation actions.

10. LEG should be mandated in collaboration and consultation with UNFCCC to prepare an annual report that provides information on funding availabilities, pre-requisites for funding, and constraints faced in accessing the funds, changes in project formats and procedures (if any) etc. to assist LDCs for the implementation of adaptation actions. Such annual report should be taken into consideration by the SBs for support actions to LDCs.

Paper no. 11: Niger

Renseignements transmis par le Niger

A. Sujet

Avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et expansion (FCCC/SBI/2009/15, paragraphe 53)

B. Introduction

A sa trente-et-unième séance, le SBI a invité les pays Parties à faire parvenir au secrétariat, pour le **30 août 2010**, leur avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et expansion.

Le Niger saisit cette occasion pour donner son avis quant aux possibles rôles que pourrait jouer le LEG dans le cadre d'un effort continue en soutien aux PMA et d'une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

Les renseignements transmis sont en faveur d'un renouvellement et d'une expansion du mandat du LEG.

C. Corps du message

C.1 Eléments d'un futur mandat du LEG (rôles du LEG) le LEG doit chercher à capitaliser les expériences de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets PANA.

Les membres du LEG doivent contribuer aux formations des équipes pays des projets PANA.

C.2 Possible durée des mandats

5 années

C.3 Composition du LEG

Renforcer le nombre vu le volume d'activités sur le terrain et le besoin en appui

D. Conclusion

Le Niger estime que son avis et les renseignements fournis seront pris en compte, et il est prêt à continuer à contribuer au dialogue constructif devant conduire à une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

Paper no. 12: Togo

Renseignements transmis par le Togo

A. Sujet

Avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et expansion (FCCC/SBI/2009/15, paragraphe 53)

B. Introduction

A sa trente-et-unième séance, le SBI a invité les pays Parties à faire parvenir au secrétariat, pour le **30 août 2010**, leur avis quant aux possibles éléments d'un futur mandat du LEG, y compris son renouvellement et expansion.

Le Togo se souscrit à la proposition faite au nom des PMA et voudrait tout reprendre les points suivants relatifs aux possibles rôles que pourrait jouer le LEG dans le cadre d'un effort continu en soutien aux PMA et d'une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.

Les renseignements transmis sont en faveur d'un renouvellement et d'une expansion du mandat du LEG.

C. Corps du message

C.1 Éléments d'un futur mandat du LEG (rôles du LEG)

Le futur mandat du LEG devrait être celui qu'il a joué et continue de jouer actuellement en matière d'appui aux PMA. Le Togo souhaite encore recevoir un appui du LEG lors de la mise en œuvre de son PANA. L'appui pourra comprendre le développement des directives pour appuyer les pays en ce qui concerne les questions suivantes: Par où commencer? Que faire? Comment le faire? Les actions du LEG ayant été d'un important support dans les préparations des PANA, le Togo soutient sa continuité pour la mise en œuvre des options des PANA.

C.2 Possible durée des mandats

Le mandat devrait être conséquent pour permettre au LEG de développer un programme de travail efficace qui répond aux sollicitations des PMA.

C.3 Composition du LEG

La composition du LEG telle qu'il se présente actuellement reflète le besoin des PMA. A la seule différence que cette composition n'intègre pas suffisamment le genre. Il faudra améliorer cet aspect genre pour renforcer le LEG dans la prise en compte du genre et pour faciliter l'intégration des questions genre dans l'appui que le LEG apporte aux PMA.

D. Conclusion

Le Togo estime que son avis et les renseignements fournis seront pris en compte, et il est prêt à continuer à contribuer au dialogue constructif devant conduire à une mise en œuvre de l'Article 4.9 de la Convention.
